



Resiliation contrat salle de sport

Par **louvine45**, le **08/06/2010** à **12:46**

Bonjour

Je suis inscrite dans une salle de sport à anglet depuis le 24 Septembre 2009.

Je souhaite résilier mon contrat car lors de ma souscription je venais d'être au chômage et j'avais encore les moyens de payer les sommes demandées.

Aujourd'hui j'ai trouvé un emploi où je touche la même somme qu'au chômage mais j'ai d'autre frais (impôts...) qui font que je suis constamment à découvert.

Pour éviter des soucis avec ma banque, j'ai voulu arrêter mon contrat à la salle de sport. Le directeur de la salle s'est montré mal aimable face à mes soucis, il m'a clairement dit que ce n'était pas son problème et qu'il fallait se serrer la ceinture sur autre chose.

A l'heure d'aujourd'hui je suis bloqué du dos (mot du médecin pour arrêter le sport) et je souhaite vraiment résilier mon contrat.

Sur le contrat passé avec la salle de sport, il n'y a aucune clause de résiliation et il est même inscrit que le contrat est a durée d'un an incompressible. Sur le contrat il est indiqué un montant de 479€ alors qu'on me prélève tous les mois 40,75€.

Pouvez-vous me dire quels sont les recours ???

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **LeKingDu51**, le **08/06/2010** à **22:55**

Bonjour,

Vous pouvez à tout moment mettre un terme à un contrat d'abonnement à une salle de sport si vous disposez d'un certificat médical indiquant que vous n'êtes plus apte à pratiquer d'activité physique.

Pour résilier, envoyer leur une lettre de résiliation par recommandé avec accusé de réception après avoir indiqué votre intention à la direction du club (par courtoisie).

Pensez à joindre une copie du certificat médical à votre courrier.

Gardez une copie du courrier que vous envoyez ainsi que l'accusé de réception en cas de litige.

Ils ne peuvent pas vous contraindre à rester.

Cdlt

Par **louvine45**, le **09/06/2010** à **17:50**

Très bien,

Je vous remercie de votre réponse. Existe-t-il une loi ou un article pouvant servir de "preuve"?

Parceque lorsque j'ai prévenu la salle le directeur m'a répondu que ce n'était pas son problème.

Cordialement

Par **LeKingDu51**, le **09/06/2010** à **20:40**

Bonjour,

Il n'y a pas de loi spécifique à votre soucis. C'est un problème lié au contrat. Il doit être prévu dans votre contrat une clause intitulée résiliation dont il nous faudrait la copie afin de pouvoir vous conseiller le plus justement possible.

Cdlt

Par **louvine45**, le **09/06/2010** à **21:21**

Bonsoir,

Justement le soucis avec ce contrat c'est que je n'ai aucune clause de résiliation. Je peux vous scanner le contrat si vous voulez.

Cordialement

Par **LeKingDu51**, le **09/06/2010** à **21:44**

Non ce ne sera pas nécessaire.

La jurisprudence a déjà pu considérer, tout comme la DGCCRF qu'était abusif dans un contrat à durée déterminée l'absence de possibilité de résiliation sans frais pour motifs légitime car cela crée un déséquilibre manifeste au détriment du consommateur (Tribunal de grande instance de Nanterre 1ère chambre A Jugement du 2 juin 2004, UFC Que Choisir / AOL Bertelsmann Online France).

La blessure peut être considéré comme un motif légitime pour résilier un abonnement à une salle de sport.

Vous pouvez donc adresser votre résiliation par LRAR comme je vous l'avais indiqué, peu important que la direction ne soit pas d'accord, ou, comme vous l'avez dit, s'en moque.

(Étant moi même adhérent dans une salle de sport, j'ai dans mon contrat une clause qui prévoit la faculté de résilier le contrat en cas de blessure.)

Vous joignez le certificat médical et leur demander d'interrompre le prélèvement automatique. Je vous conseille également de le faire suspendre auprès de votre banque pour éviter toute mauvaise surprise.

N'hésitez pas à nous tenir informé de l'évolution.

Cdlit

Par **louvine45**, le **10/06/2010** à **15:24**

Bonjour,

Je vous remercie pour votre aide, je vais faire de ce pas tout ce que vous m'avez conseillé. Et je vous tiendrais informé de la suite.

Bien cordialement

Par **delfran**, le **01/09/2010** à **20:22**

Bonsoir,

Avez vous pu procéder à la résiliation de votre contrat auprès de votre salle de sport?

Car, je souhaiterais également résilier mon contrat.

Merci de me tenir informée.

Cordialement